

Apprentissage tout au long de la vie

Formation formelle

(p. ex. filières de formation du degré sec. II et titres du degré tertiaire: EP, EPS, bachelor, master, PhD)

Déjà réglementée

Formation non formelle

(p. ex. conférences, séminaires, cours, cours particuliers)

Besoin de réglementation

Formation informelle

(p. ex. activités familiales ou bénévoles, lecture de littérature spécialisée)

Individuel, pas besoin de réglementation

Compétences de base

En gris:
formation structurée

**Loi fédérale sur
la formation
continue**